



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 MARS 2020**

- PRÉSENTS** : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY
MM. F. CAL SUAREZ, F. MERLON et P. MEYLAN
M. P. BOUVIER, Maire
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : MM. Y. HOFFMANN et B. SCHOPFER
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- ABSENTE** : Mme A. BRUHIN

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 9 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) 43^{ème} course pédestre « A travers le coteau » - Bernex

Mme la Présidente mentionne l'invitation à la « course des conseillers » organisée par Bernex le samedi 25 avril 2020. Elle précise qu'il s'agit d'un parcours de 4 km à travers le coteau de Bernex, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs par commune.

Le règlement ainsi que le programme de cette journée sont disponibles sur www.coursebernex.com; les inscriptions y seront effectuées directement par les intéressés.

b) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Mme la Présidente indique que la décision prise le 20 novembre dernier au sujet de l'octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.-- pour des équipements scéniques

mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, est entrée en force.

c) Coronavirus - Covid-19

Mme la Présidente demande ce qui est prévu de faire sur la Commune.

M. Bouvier répond que compte tenu des informations déjà largement diffusées, un tous-ménages n'est pour l'instant pas prévu. L'institution faitière des accueils de jour, le SASSAJ informe régulièrement les Crocolions et le jardin d'enfants suit scrupuleusement ses recommandations. Des savons supplémentaires ont été déposés au parascolaire et à l'école afin que les élèves, enseignants et animateurs puissent se laver les mains plus régulièrement. Des lingettes désinfectantes ont également été fournies au concierge pour les poignées de portes.

Plus globalement la Commune respecte les directives données par le Canton et la Confédération. Des affiches de prévention ont été posées dans toutes les vitrines officielles ainsi qu'à la Mairie.

Mme Conrad souhaite que le lien de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), publiant des mises à jour régulières, soit indiqué sur le site de la Commune.

M. Meylan, Président de l'Association Séniors Chancy, signale que la section « entraide » prendra des nouvelles de ses membres et maintiendra ses activités en fonction du nombre de participants.

M. Hugon stipule que les représentations de la Chancylienne ainsi que le spectacle du 26 avril 2020 sont pour l'instant maintenus, sauf si dans l'intervalle des mesures complémentaires étaient émises par le Canton ou la Confédération.

d) Sortie du Conseil municipal - 28 mars 2020

Mme la Présidente distribue le programme aux participants et le résume compendieusement. Elle remercie vivement Mme Spencer pour son efficace collaboration dans l'organisation de cette sortie.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) ViaRhôna

M. Bouvier annonce que la ViaRhôna (itinéraire cycliste reliant le Léman à la Méditerranée) est en phase finale de réalisation et que l'autorisation de la Suisse pour les derniers mètres a été donnée. Ce chantier devrait être inauguré ce printemps.

b) Chemin de Champlong

Suite aux remarques de **M. Party** concernant la sécurité de ce chemin, un inventaire des arbres estimés pourris et dangereux a été réalisé par le garde forestier et ceux-ci ont été abattus dans l'urgence (37) et laissés sur place comme c'est la mesure aujourd'hui.

M. Bouvier donne quelques précisions au sujet de la loi, mentionnant clairement que le propriétaire du chemin est responsable de l'entretien de sa bordure si elle est considérée comme « forêt », en revanche s'il s'agit d'une haie, c'est le propriétaire de la parcelle qui en assume l'élague. Un montant de CHF 7'000.-- sur CHF 10'000.-- budgétés a donc été investi.

c) Radar remorque

Après plusieurs sollicitations de la Commune, **M. Bouvier** indique qu'un radar a été posé sur la route de Bellegarde après le pont sur la Laire, du 19 février à 9h00 au 21 février à 14h30. Durant ce court laps de temps, 6'338 véhicules ont été contrôlés. Dans cette zone limitée à 50 km/h, et malgré le fait que le radar soit largement visible, 159 infractions ont été constatées (marge de 5 km/h déduite) selon la répartition mentionnée ci-après.

- 82 automobilistes ont dépassé la vitesse de 1 - 5 km/h (amende d'ordre),
- 43 automobilistes ont dépassé la vitesse de 6 - 10 km/h (amende d'ordre),
- 13 automobilistes ont dépassé la vitesse de 11 - 15 km/h (amende d'ordre),
- 14 automobilistes ont dépassé la vitesse de 16 - 20 km/h (contravention),
- 2 automobilistes ont dépassé la vitesse de 21 - 25 km/h (contravention),
- 5 automobilistes ont dépassé la vitesse de 25 - 44 km/h, soit tout de même une vitesse entre 80 et 100 km/h... (délit).

A noter que les heures des infractions ne sont pas mentionnées dans le rapport de la police que la Commune a reçu.

M. Bouvier va demander à ce que le radar mobile soit réinstallé et relancer la pose d'un radar fixe sur la route de Bellegarde, mais plus près de la sortie du village en direction de la France. Il rappelle que la Commune n'a aucun retour d'argent sur les amendes.

M. Party relève que passablement de conducteurs ne ralentissent pas au carrefour Passeiry-Athenaz, maintenant limité à 60 km/h, et que la pose d'un radar mobile à cet endroit pourrait être judicieuse.

M. Charvet s'interroge sur la possibilité de mettre tout le village en zone 30 comme à Satigny.

M. Bouvier répond que cette proposition pourrait effectivement être réétudiée et que dans l'intervalle un « kit école » (peinture au sol) sera demandé pour le passage piétons près de la bibliothèque

Mme la Présidente demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur le renvoi de ce sujet en commission de la circulation et sécurité routière

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

d) Crèche Aire-la-Ville

M. Bouvier avise les membres du Conseil municipal que les travaux ont démarré et que le début d'exploitation est prévu pour septembre 2021.

La commune d'Aire-la-Ville souhaiterait recevoir une lettre d'intention relative à la réservation de places dans cette institution, dont chacune représente une charge annuelle de fonctionnement de CHF 40'000.-- / brut, de laquelle il faut déduire la subvention de l'Etat ainsi que la participation des parents, donc une charge finale annuelle entre d'environ CHF 20'000.-- net / place.

M. Bouvier ajoute que si les communes de la Champagne ne s'engagent pas au niveau des places, pour lesquelles elles sont prioritaires, ces dernières seront proposées à d'autres communes.

M. Party encourage à prendre 5 places car il n'existe pas d'autres projets de crèches dans la région pour les 10 prochaines années.

M. Cal Suarez suggère que ce sujet soit débattu lors de la commission des affaires sociales, sports et loisirs dont la prochaine séance est fixée au 17 mars 2020.

Mme la Présidente demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur le renvoi de ce sujet en commission des affaires sociales, sports et loisirs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

e) Terra Rhona

M. Bouvier indique que le projet avance et que les inscriptions sont ouvertes. L'autorisation pour cette manifestation impliquant de nombreux services du Canton, tous les préavis ne sont pas encore connus.

Il y aura notamment un « Challenge des pompiers » auquel la compagnie chancinoise est déjà inscrite. Si un « Challenge des communes » s'organise, **M. Bouvier** demande qui serait susceptible de participer. **Mme Epiney**, ainsi que **MM. Cal Suarez** et **Charvet** s'annoncent partants.

f) Promotions citoyennes

M. Hugon communique qu'en marge de cette cérémonie organisée par le Canton pour les jeunes atteignant leur majorité dans le courant de l'année, un transport ainsi qu'un repas la précédant ont été organisés par la Commune, en collaboration avec le BUPP.

Peu de jeunes Chancynois s'y sont rendus, mais le retour des participants est extrêmement positif (9 dont 4 au repas sur 25 concernés).

L'expérience sera donc réitérée l'an prochain avec une organisation un peu différente qui sera étudiée dans les mois qui viennent.

Mme Conrad, dont l'enfant était l'un des participants, fait part que sa fille a beaucoup apprécié l'événement et qu'elle remercie la Commune.

g) « Prestations financière à la retraite parlons-en »

M. Hugon mentionne avec plaisir le franc succès remporté par cette séance d'information et remercie chaleureusement **Mme Epiney** pour sa collaboration.

Cette conférence au sujet complexe a réuni une cinquantaine de personnes vivement intéressées. Pro Senectute a transmis l'information qu'une antenne pilote sera ouverte à Satigny afin de pouvoir renseigner les personnes en âge de la retraite.

h) Urban training

M. Hugon annonce que les séances sportives débuteront le mercredi 13 mai prochain.

i) Stade du FC Laconnex

M. Hugon informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que six communes de la Champagne ont signé pour soutenir la création d'un groupement intercommunal qui gèrerait le stade. Son fonctionnement prévoit deux représentants par Commune, un membre de l'Exécutif et un du Conseil municipal.

Dans ce cadre et uniquement, le Fonds intercommunal a préavisé favorablement une entrée en matière pour le financement de la mise aux normes et la transformation en synthétique des deux terrains actuels. Cet engagement pourrait s'élever jusqu'à 20% de l'investissement global.

M. Hugon rappelle que le montant estimé des travaux se monte à près de CHF 2'000'000.--. Il précise encore qu'il est prévu que les communes ne participent pas seules à ce financement et qu'une recherche de fonds auprès de sponsors est en cours.

MM. Cal Suarez et **Merlon** proposent d'ores et déjà leur candidature, en fonction évidemment des élections à venir.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'agrandissement de la déchetterie sise route de Bellegarde 26

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

M. Bouvier explique que la déchetterie étant régulièrement saturée, il est nécessaire d'y ajouter deux containers enterrés. Cette opération nécessite une demande d'autorisation devant être déposée tout prochainement.

Le génie civil sera assuré par Butty Jardins dont le travail a été apprécié dans le cadre de la création du parking de la bibliothèque et de son aménagement. Serbeco fournit les containers.

M. Bouvier ajoute que le visionnage de la déchetterie peut maintenant s'effectuer depuis la Mairie, permettant une intervention plus rapide qu'auparavant.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative aux modifications du règlement du Conseil municipal

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

Mme Despland explique que ce projet de révision était indispensable car le règlement ne correspondait plus aux normes en vigueur de la LAC (Loi sur l'administration des communes) et de la LIPAD (Loi sur l'information du public et l'accès aux documents). Cette refonte du règlement n'a pas été qu'un simple « toilettage », elle a également permis de mettre en place de nouvelles dispositions pour satisfaire les deux lois précitées. Toutes les questions litigieuses ont été posées au Service des affaires communales qui a rendu un préavis favorable à cette rédaction.

Mme la Présidente et **M. Meylan** remercie sincèrement la commission pour cet important travail.

Une question sur l'absentéisme reste en suspens et devra encore être posée au Service des affaires communales. Toutefois, revêtant un caractère très spécifique et exceptionnel, elle n'empêche pas les Conseillers(ères) municipaux(ales) d'accepter le règlement dans son ensemble.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.
Il est pris acte de cette décision.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère

M. Meylan indique qu'une répartition préliminaire des locaux a été établie. Le bureau du BUPP et de la FASE pour la région de la Champagne y sera vraisemblablement domicilié. **M. Beuchat** est en charge du chiffrage des travaux.

M. Bouvier suggère que toutes les informations soient transmises par un rapport de commission et que **M. Beuchat** se prononce sur la méthode à suivre dès son retour.

b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan stipule que l'aménagement de la zone du Longet est actuellement à l'étude par le bureau Urbaplan

c) Commission des finances

M. Charvet annonce que les comptes 2019 seront étudiés par la commission, en présence de la Fiduciaire, le 22 avril 2020.

d) Commission des relations publiques et de la communication

Mme la Présidente passe la présidence au **Vice-Président**.

Mme Dubelly Hatinguais informe le Conseil municipal, avec émotion puisque c'est la dernière

édition de la législature dont elle s'occupera, que le ChancyLien est actuellement en relecture chez **Mme Despland** et qu'il comptera 48 pages. Elle remercie les membres de la commission pour toute l'aide apportée à la rédaction du journal.

Mme la Présidente reprend la présidence.

M. Charvet remercie chaleureusement **Mme la Présidente** pour tout le travail accompli afin que le journal soit publié.

e) Commission circulation

M. Merlon mentionne que le passage piétons de la route de Bellegarde (en face de la bibliothèque n'est pas suffisamment éclairé. En outre, l'abeille centrale masque les enfants lorsqu'ils se tiennent sur l'îlot.

Un kit école avec peinture au sol et panneau sera rapidement commandé afin d'améliorer la visibilité. De plus, les SIG ont déjà été contactés afin de constater et améliorer l'éclairage de trois passages piétons sur la route de Bellegarde.

f) Commission des bâtiments et travaux

Il est fait mention du curage du chemin de la Grande-Cour.

g) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez fait part des retours très positifs sur la projection du film « Demain Genève » malgré le manque de matériel adéquat pour une diffusion cinématographique dans la salle communale.

M. Bouvier va réactualiser le projet de modernisation de la sono de la salle en incluant cette demande. Ce projet sera soumis au budget 2021.

Chemin de la Ruelle

M. Merlon demande à ce que la borne du chemin de la Ruelle soit mise en fonction rapidement car la sécurité des enfants n'est plus respectée. En effet, tout récemment un parent en retard a déboulé dans le chemin et a failli percuter un enfant.

M. Bouvier répond qu'il est prévu d'attendre l'ouverture du nouveau parking près de la bibliothèque avant sa mise en fonction et qu'il informera **M. Beuchat** de cette demande.

Salle du Conseil municipal

Au vu de l'augmentation du nombre de Conseillers(ères) municipaux(ales) pour la prochaine législature, **M. Bouvier** propose différentes solutions pour agrandir la table actuelle qui ne permettra pas à 15 personnes de siéger

Une discussion s'ensuit sur les possibilités évoquées et **M. Cal Suarez** souhaiterait que l'on profite de ces modifications pour améliorer également la liaison wifi.

Mme la Présidente lève la séance à 21h45.

La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais

Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party

La Secrétaire
Joëlle Noverraz

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 et de l'annulation de la séance du Conseil municipal du mois d'avril, ce procès-verbal a été approuvé, par courriel et sans remarque, par 8 oui et 4 abstentions. Il sera signé dès le retour à une situation normale.